

COMMUNAUTE URBAINE DE BORDEAUX

----- EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE COMMUNAUTE -----

Séance du 21 décembre 2007
(convocation du 10 décembre 2007)

Aujourd'hui Vendredi Vingt Et Un Décembre Deux Mil Sept à 09 Heures 30 le Conseil de la Communauté Urbaine de BORDEAUX s'est réuni, dans la salle de ses séances sous la présidence de Monsieur Vincent FELTESSE, Président de la Communauté Urbaine de BORDEAUX.

ETAIENT PRESENTS :

M. FELTESSE Vincent, M. JUPPÉ Alain, M. HOUDEBERT Henri, M. BOBET Patrick, M. BRANA Pierre, M. BRON Jean-Charles, M. BROQUA Michel, Mme CARTRON Françoise, M. CAZABONNE Alain, M. CAZABONNE Didier, M. CHAUSSET Gérard, Mme CURVALE Laure, M. DAVID Alain, Mme DESSERTINE Laurence, M. DUCHENE Michel, Mme EYSSAUTIER Odette, M. FAVROUL Jean-Pierre, Mme FAYET Véronique, M. FLORIAN Nicolas, M. FREYGEFOND Ludovic, M. GELLE Thierry, M. GUICHARD Max, M. GUILLEMOTEAU Patrick, M. LABARDIN Michel, M. LABISTE Bernard, M. LAMAISSON Serge, M. MARTIN Hugues, M. MERCIER Michel, M. PIERRE Maurice, M. PUJOL Patrick, M. SEUROT Bernard, M. SOUBIRAN Claude, M. TOUZEAU Jean, M. TURON Jean-Pierre, M. VALADE Jacques, M. ANZIANI Alain, M. BANAYAN Alexis, M. BANNEL Jean-Didier, M. BAUDRY Claude, M. BELIN Bernard, M. BELLOC Alain, M. BENOIT Jean-Jacques, Mme BRACQ Mireille, M. BREILLAT Jacques, Mme BURGUIERE Karine, M. CANOVAS Bruno, Mme CARLE DE LA FAILLE Marie Claude, M. CARTI Michel, M. CASTEL Lucien, M. CASTEX Régis, M. CHAZEAU Jean, Mme CONTE Marie-Josée, M. CORDOBA Aimé, M. COUTURIER Jean-Louis, M. DANE Michel, M. DAVID Jean-Louis, Mme DE FRANCOIS Béatrice, M. DELAUX Stéphan, Mme DIEZ Martine, M. DOUGADOS Daniel, Mme DUBOURG-LAVROFF Sonia, M. DUCASSOU Dominique, Mme DUMONT Dominique, M. DUPRAT Christophe, M. DUTIL Silvere, Mme FAORO Michèle, M. FERILLOT Michel, M. FEUGAS Jean-Claude, M. GRANET Michel, M. GUICHOUX Jacques, M. HOURCQ Robert, Mme ISTE Michèle, Mme JORDA-DEDIEU Carole, M. JOUVE Serge, Mme KEISER Anne-Marie, Mme LIMOUZIN Michèle, M. LOTHAIRE Pierre, M. MANGON Jacques, M. MANSENCAL Alain, M. MAURIN Vincent, M. MERCHERZ Jean, M. MILLET Thierry, M. MONCASSIN Alain, M. MOULINIER Maxime, Mme NABET Brigitte, M. NEUVILLE Michel, Mme NOËL Marie-Claude, M. PARACHOU Serge, Mme PARCELIER Muriel, M. PETIT Alain, M. PONS Henri, Mme PUJO Colette, M. QUERON Robert, M. REBIERE André, M. RESPAUD Jacques, M. SARRAT Didier, M. SEGUREL Jean-Pierre, M. SIMON Patrick, M. TAVART Jean-Michel, Mme TOUTON Elisabeth, Mme WALRYCK Anne.

EXCUSES AYANT DONNE PROCURATION :

M. DAVID Alain à M. GRANET Michel (à cpter de 11 h 45)
M. GELLE Thierry à M. CAZABONNE Alain (jusqu'à 10 h 30)
M. JUPPÉ Alain à M. VALADE Jacques (à cpter de 11 h 45)
Mme. LACUEY Conchita à M. COUTURIER Jean-Louis
M. SAINTE-MARIE Michel à M. ANZIANI Alain
M. BELIN Bernard à M. BAUDRY Claude (jusqu'à 10 h 00)
M. BENOIT Jean-Jacques à M. JOUVE Serge (jusqu'à 10 h 30)
Mme. BOURRAGUE Chantal à Mme. CARLE DE LA FAILLE M. Claude
Mme. BRUNET Françoise à M. DAVID Jean-Louis
M. CANIVENC René à M. CASTEL Lucien
Mme. CAZALET Anne-Marie à M. DELAUX Stéphan
M. CAZENAVE Charles à M. PETIT Alain

Mlle. COUTANCEAU Emilie à M. DOUGADOS Daniel
Mme. DARCHE Michelle à Mme. PUJO Colette
M. FAYET Guy à M. CASTEX Régis
M. GOURGUES Jean-Pierre à M. MERCIER Michel
M. HERITIE Michel à M. HOUDEBERT Henri
M. HURMIC Pierre à Mme. NOËL Marie-Claude
M. JAULT Daniel à Mme. NABET Brigitte
M. JUNCA Bernard à M. MANSENCAL Alain
M. MAMERE Noël à M. DANE Michel
M. POIGNONEC Michel à M. FLORIAN Nicolas
M. QUANCARD Joël à M. DUCASSOU Dominique
Mme. VIGNE Elisabeth à M. SIMON Patrick

LA SEANCE EST OUVERTE

Marchés Publics - Marché 06.096U - Marché de travaux d'électricité à exécuter dans les bâtiments communautaires - Avenant de transfert n°1 - Autorisation de signer

Madame EYSSAUTIER présente le rapport suivant,

Mesdames, Messieurs

Le groupement d'entreprises composé d'INEO AQUITAINE mandataire du groupement, EGE AQUITAINE et CHATENET SA est titulaire du marché 06096U en date du 19 juin 2006 relatif aux travaux d'électricité à exécuter dans les bâtiments communautaires, marché à bons de commande d'une durée de 4 ans.

Par note d'information en date du 08 février 2007, la société Forclum Aquitaine Limousin, informait la Communauté Urbaine de Bordeaux de l'absorption au 29/12/2006 par Electro-France des sociétés Forclum Aquitaine et EGE Aquitaine. Suite à ces fusions, Electro-France Aquitaine devient Forclum Aquitaine Limousin au capital de 1.169.370 € dont le siège social est implanté à Biscarosse sous le numéro 401.070.891 au registre du commerce de Mont de Marsan. La société EGE Aquitaine, situé Avenue Gustave Eiffel à Pessac sous le numéro de siret 401 070 891 00031 établissement secondaire de la Société Electro-France prend donc la nouvelle dénomination Forclum Aquitaine Limousin.

La société Forclum Aquitaine Limousin présentant toutes les garanties nécessaires à l'exécution des travaux du marché d'une part et ayant reçu l'acceptation du mandataire INEO AQUITAINE pour faire partie du groupement d'entreprises d'autre part, il y a lieu de conclure un avenant pour transférer le marché 06.096U sans modification des autres clauses contractuelles, au groupement INEO AQUITAINE/FORCLUM AQUITAINE LIMOUSIN/CHATENET SA.

Les pièces justificatives nécessaires à la rédaction de l'avenant de transfert ont été fournies, à savoir :

- acceptation du mandataire
- extrait LBIS en date du 17/09/2007
- relevé d'identité bancaire
- déclaration DC5 du 18/04/2007
- extrait du journal d'annonces légales

Les éléments constitutifs de l'avenant sont consultables par les conseillers communautaires à la Direction centrale des achats et marchés, au 13^{ème} étage de l'hôtel de la Communauté Urbaine, en application des articles L2121.12 et L2121.13 du CGCT.

Nous vous demandons, Mesdames et Messieurs, si tel est votre avis, de bien vouloir :

- entériner l'avenant n°1 au marché 06.096U ayant pour objet le transfert du marché du groupement d'entreprises INEO AQUITAINE/EGE AQUITAINE/CHATENET SA au groupement d'entreprises INEO AQUITAINE/FORCLUM AQUITAINE LIMOUSIN/CHATENET SA.
- autoriser Monsieur le Président à signer l'avenant de transfert avec ce groupement ainsi que tout acte nécessaire à ce transfert.

Les conclusions, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité.
Fait et délibéré au siège de la Communauté Urbaine le 21 décembre 2007,

Pour expédition conforme,
par délégation,
le Vice -Président,

**REÇU EN PRÉFECTURE LE
9 JANVIER 2008**

PUBLIÉ LE : 9 JANVIER 2008

M. ODETTE EYSSAUTIER